

# Utilisation du petit matériel agricole

## Objectifs de la formation

Utiliser en toute sécurité tronçonneuse et débroussailleuse

## Déroulé

Attention!!! le premier jour le RDV est donné à Saint Couat du Razès en face de l'école...

### Premier jour:

Matinée: compréhension du fonctionnement mécanique des 2 outils, entretien. Consignes de sécurité, matériel de sécurité...

Après-midi: Utilisation de la débroussailleuse

### Deuxième jour:

Matinée: Utilisation de la tronçonneuse avec exercices de coupe de bois avec chacun des participants.

Après midi: Comment choisir son matériel en fonction de l'utilisation que l'on aura?

### Troisième jour:

Mise en place et réalisation d'un chantier coupe de bois de chauffe.

## Infos complémentaires

**Durée de la formation** 3 jour(s)

**Date limite d'inscription**

10 Février 2011

### Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 15€

### Plus de renseignements

ADEAR 11

Contact :

Yann Vétois

La Maison Paysanne

Tel/Fax: 04 68 31 09 05

tronco et débrou à apporter si vous en possédez; Repas tiré du sac

## Dates, lieux et intervenants

<b>16 Février 2011</b> 09:00 - 17:30	Ferme de Landry 11300 Bourigeolle	Gilles Mounic, éleveur de moutons, formateur au Parchemin (entretien des berges de l'Aude et ses affluents)
<b>17 Février 2011</b> 09:00 - 17:30	Ferme de Landry 11300 Bourigeolle	Gilles Mounic, éleveur de moutons, formateur au Parchemin (entretien des berges de l'Aude et ses affluents)
<b>18 Février 2011</b> 09:00 - 17:30	Ferme de Landry 11300 Bourigeolle	Gilles Mounic, éleveur de moutons, formateur au Parchemin (entretien des berges de l'Aude et ses affluents)



## Financement de la formation et pièces à fournir :

Les formations sont financées par VIVEA\* pour :

- **les agriculteurs à jour de leur cotisation VIVEA** (demandez à la MSA « Attestation de régularité de situation au regard du fonds de formation VIVEA »).

- exploitants à titre principal ou secondaire,
- conjoints collaborateurs, aides familiaux,
- cotisants de solidarité.

- **les porteurs de projets d'installation agricole détenteurs :**
  - d'une attestation d'entrée dans le PPP (délivrée par le Point Info Installation)

- ou d'une attestation d'une collectivité qui soutient votre projet d'installation (Conseil Général ou Conseil Régional) à demander à votre ADEAR

- **les autres personnes**, sous condition de places disponibles dans les sessions de formation avec un tarif à taux plein. Pour les personnes salariées, renseignez-vous auprès de votre fonds de formation pour demander une prise en charge.

*Des facilités de paiement peuvent être mises en place pour les petits budgets.*

### N'oubliez pas :

- **Votre attestation** (voir ci-dessus),
- **Votre règlement** (adhésion et frais de formation).

## Bulletin d'adhésion (si vous le souhaitez)

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal / Ville : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Date d'adhésion : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

Je souhaite adhérer à l'Adéar :

- Cantal  Aveyron  
 Haute-Loire  Lot  
 Aude  Tarn  
 Gard  Ardèche  
 Lozère  Loire  
 Limousin

Je m'inscris à la formation :

1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_



**Veuillez trouver ci-joint le paiement de mon adhésion : 15€ (7€ petits budgets)**  
Envoyez ce coupon à l'ADEAR de votre sélection (adresses disponibles sur le site [www.jeminstallepaysan.org](http://www.jeminstallepaysan.org))  
avec un chèque à l'ordre de l'ADEAR